



Sui je couverte après une démission pour un autre employeur ?

Par **Aradeiras**, le **16/01/2013** à **18:40**

Je cherche un nouveau travail mais j'ai peur de démissionner pour un nouveau travail et que mon nouveau employeur ne me garde pas après ma période d'essais. Si tel était le cas, est-ce que j'aurais le droit à quelque chose ??

Par **P.M.**, le **16/01/2013** à **19:19**

Bonjour,

Tout dépend si votre durée d'affiliation continue à Pôle Emploi a duré au moins 3 ans mais si l'employeur prend l'initiative de rompre le nouveau contrat après au moins 91 jours ou 455 h, cela vous ouvrirait droit à indemnisation...